

RÉAGIR

FACE AUX VIOLENCES CONJUGALES

En période
de confinement

Covid-19 - Informations

Prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs enfants



EN PARLER

Le CIDFF de l'AUBE

vous informe et vous accompagne

Par téléphone ou par mail

Permanences juridiques :

les mardis de 10h30 à 12h00

et les Vendredis de 13h00 à 15h00

En dehors de ces permanences, vous pouvez contacter le CIDFF par téléphone ou par mail en laissant votre demande et vos coordonnées afin que l'association vous contacte dans les meilleurs délais.

☎ 03 25 73 15 25

cidff.aube@gmail.com

<https://www.facebook.com/cidff.delaube.5/>

SOLIDARITE FEMMES AUBE

vous écouter, vous accompagner et vous orienter
téléphoniquement

Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00

☎ 03 25 73 26 26

contact@solidaritefemmes-aube.fr

L'AVIM-RS FV10

assure la prise en charge juridique et
psychologique des victimes sur RDV
téléphoniques

du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

☎ 03 25 73 78 78

avim10@wanadoo.fr

La plateforme d'écoute et d'orientation

☎ 39 19

est accessible pour les victimes et les témoins

du lundi au samedi

de 9h00 à 19h00

PORTER PLAINTE

Privilégiez la plateforme de signalement des violences sexistes et
sexuelles :

service-public.fr/cmi

OU

arretonslesviolences.gouv.fr

Plateforme qui permet de dialoguer 24h/24h et 7 jours/7 avec les
forces de l'ordre formées aux violences sexistes et sexuelles de
manière anonyme et sécurisée.

**En cas d'urgence composez le 17 (police/gendarmerie) d'un
poste fixe ou le 112 de votre portable, les forces de l'ordre se
déplaceront immédiatement sur le lieu de votre appel.**

S'il n'y a pas d'urgence et avant de vous déplacer sur une brigade
de gendarmerie ou au commissariat de police de TROYES, vous
pouvez faire une pré-plainte
en ligne sur

www.pre-plainte-enligne.gouv.fr

Pour trouver la gendarmerie la plus proche de votre domicile

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

En cas d'urgence médicale, contacter le 15

Si vous vous déplacez à la brigade de gendarmerie ou au
commissariat, cochez la case « déplacement pour motif familial
impérieux » sur l'attestation de déplacement dérogatoire.

TROUVER UN HEBERGEMENT D'URGENCE pour vous et vos enfants

Contactez le 115

VOISINS Réagissez : si vous entendez des cris, des bruits de lutte,
des appels des enfants, n'hésitez pas à appeler le 17 ou le 112
(portable),

« Ne rien faire, c'est cautionner »

Les violences au sein du couple sont punies par la loi.

« VICTIMES, il est interdit de sortir mais pas de FUIR . »



**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
3919**

Enfants en danger ?
Parents en difficulté ?

Le mieux, c'est
d'en parler !



www.allo119.gouv.fr

**EN CAS
D'URGENCE,
FAITES LE 17
OU LE 112 (PORTABLE)**